

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **Du 16 juillet 2014**

### **Présents :**

- M. Pierre ESCANDE
- Mme. Eliane GERTENMAIER
- Mlle. Julie COUGET
- M. Olivier PHALIPPOU
- M. Philippe BAUDIERE

La séance est ouverte sous la présidence de M. le Maire à 18h30.  
Mlle. Julie COUGET est désignée secrétaire de séance.  
Mme. Chantal GUILLOT a donné procuration à Mme. Eliane GESTENMAIER  
Mlle. Fanny SOLANS a donné procuration à Mlle. Julie COUGET

### **I. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 27 mai 2014**

En l'absence de remarque, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### **II. Dossier Réhabilitation ancienne rampe mise à l'eau Rouquié.**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet de réhabilitation de l'ancienne rampe de mise à l'eau au lieu-dit Rouquié sur la retenue EDF de la Raviège. Il explique que l'étude et l'avant projet ont été réalisés par l'association Halieutilot de Rodez.

#### **Etat de la rampe actuelle :**

- Pente trop importante
- Largeur trop faible
- De chaque côté de la rampe, une marche de 50 cm en moyenne rend les manœuvres périlleuses (risque matériel important)
- La partie terminale de la rampe affiche une marche de 60 cm qui présente un risque matériel important lors des manœuvres (casse des remorques possible).

Considérant la nécessité de réhabiliter et de mettre aux normes la rampe de mise à l'eau sur la plage communale de Rouquié et après avoir lister les possibles

financeurs, et notamment EDF suite aux travaux sur le barrage, Monsieur le maire soumet ce projet et le devis correspondant :

Montant des travaux :      11 070.00 € H.T.  
  2 170.00 € T.V.A.  
  13 240.00 € T.T.C.

Il propose de solliciter pour la réalisation de ce projet l'octroi d'aides financières de plusieurs organismes à savoir :

- Conseil Général
- Fédération de Pêche
- E.D.F.
- Communauté de Communes Montagne du Haut Languedoc

Vote : 7 votants :

Contre : 0            Abstention : 0            Pour : 7

### **III. Création emploi Adjoint technique CDD**

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a plus à la Mairie de personnel pour effectuer les divers travaux ménagers des bâtiments communaux. Après avoir pris les renseignements nécessaires auprès de notre Centre de gestion, il s'avère qu'il est possible de créer un poste pour la même personne d'une durée de 6 mois maximum. Il propose au Conseil Municipal de décider de créer un poste d'adjoint technique 2° classe non titulaire contractuel pour accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximum de 6 mois, et de fixer la rémunération de ce poste au 3° Echelon de l'Echelle 3.

Vote : 7 votants :

Contre : 0            Abstention : 0            Pour : 7

Les Conseillers Municipaux notent qu'il y aura lieu de se préoccuper de trouver une ou un remplaçant de cet Agent afin d'assurer la continuité de ce service à partir du mois de février.

### **IV. Engagement Plan Communal de Sauvegarde.**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la commune va s'engager dans la réalisation d'un PCS : Plan Communal de Sauvegarde. C'est un document obligatoire pour les communes car la réglementation l'impose. Cela concerne les risques liés aux mouvements de terrains, aux feux de forêt, aux accidents de transport de matières dangereuses...

Ce PCS doit répondre aux enjeux de sécurité liés aux situations d'urgence au niveau communal. Il faut être prêt : à l'alerte, à l'information, au soutien, à l'accompagnement des populations et au retour à la normale.

Le PCS organise la mobilisation et la coordination des ressources humaines et matérielles de la commune en situation d'urgence pour protéger la population.

La conduite du projet, c'est :

- Un pilote, en général le maire,
- Associer les services techniques,
- Constituer un groupe de travail avec la DDT, le Conseil Général, ERDF, France Télécom ...

Etape 1 : réalisation de l'inventaire des risques et formalisation du Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs. Le DICRIM.

Etape 2 : l'organisation communale pour la gestion d'un événement de sécurité civile.

Etape 3 : la diffusion de l'alerte.

Etape 4 : la liste des moyens matériels et humains. Les annuaires : personnels de la commune, personnes vulnérables etc ...

Après avoir proposé ce PCS à l'assemblée pour un engagement de principe, il lui est demandé de bien vouloir délibérer à ce sujet.

Vote : 7 votants :

Contre : 0            Abstention : 0            Pour : 7

## **V. Demande de subvention des « Restos du cœur ».**

L'association départementale des Restos du cœur, aide alimentaire, aide à l'insertion, nous informe par courrier que le pourcentage de repas servis au centre d'activité de Brassac en 2013/2014 pour les habitants de notre commune s'élève à 3%. Suite à la demande de subvention, le Conseil municipal décide de lui octroyer une somme de 50 €. Monsieur le Maire demande de bien vouloir délibérer la décision modificative budgétaire N°01/2014.

Vote : 7 votants :

Contre : 0            Abstention : 0            Pour : 7

## **VI. Motion de soutien aux actions AMF suite à une baisse massive des dotations.**

Les collectivités, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économie de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- De 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017
- Soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF (Association des Maires de France) a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises.

Pour toutes ces raisons, il est demandé à notre commune de soutenir les demandes de l'AMF :

- Réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- Arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- Réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Après avoir entendu cet exposé, il est demandé à l'assemblée de délibérer afin d'approuver la motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Vote : 7 votants :

Contre : 0            Abstention : 0            Pour : 7

## **VII. Courriers divers.**

Monsieur le Maire fait la lecture à l'assemblée des courriers suivants :

### **1 - Courrier émanant de trois riverains du chemin communal partant de la D62, face au camping de Rouquié.**

Ils signalent à la mairie le très mauvais état de cette voie communale : plus de goudron sur les bords, trous, pierres, et envahi par les herbes.

Il est décidé que Monsieur le Maire et ses deux Adjointes se rendront sur place afin de constater avec les riverains concernés l'état de ce chemin et de prévoir les éventuels travaux qui s'imposent. A cette occasion, il pourrait être étudié la refonte et la mise en valeur de l'espace fleuri faisant office de « rond-point ».

### **2 - Courrier concernant le chemin rural de Monségou.**

Monsieur le maire fait lecture d'un courrier du 16 juillet 2014 émanant de riverains du chemin rural de Monségou. Ils y font une dernière proposition dans laquelle ils proposent à la mairie d'abandonner la totalité de ce chemin qui est enclavé dans leur propriété. Une réunion des Conseillers municipaux est prévue avant fin août afin de d'étudier à nouveau le problème de ce chemin.

### **3 – Carte de remerciement.**

Monsieur le Maire donne lecture d'une carte de remerciement pour l'accueil fait à l'Archevêque d'Albi lors de sa visite sur la commune.

## **VIII. Questions diverses.**

L'ordre du jour étant épuisé et sans aucune autre question, la séance est levée à 20h05.

Le Maire  
Pierre ESCANDE